

# LE CONTRAT PRO

Choisir l'alternance

pour  
de nouvelles  
perspectives  
professionnelles



Les atouts

Un projet partagé

Pour qui, comment ?

Trouver une entreprise

Formations

# EN BREF

## Pour qui ?

Ce contrat concerne les jeunes de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, les seniors et les bénéficiaires de certaines allocations ou contrats spécifiques (RSA, ASS, AAH...) et d'un contrat aidé (CUI).

## Pour quoi ?

Son objectif est de favoriser votre insertion dans l'entreprise par l'acquisition d'une qualification reconnue par l'Etat et les professionnels, d'accéder à un poste qualifié et défini dans l'entreprise.

## Comment ?

Ce contrat en alternance vous permet de bénéficier d'une expérience professionnelle en entreprise, renforcée par des apprentissages en centre de formation.

## Pour quelle durée ?

Ce contrat de travail peut être mis en oeuvre dans le cadre d'un CDI (contrat à durée indéterminée)

ou d'un CDD (contrat à durée déterminée). Sa durée peut varier de 6 à 12 mois (jusqu'à 24 mois selon la convention collective). Le temps passé en centre de formation correspond à : 15 à 25% du volume horaire global déterminé dans le contrat, avec un minimum de 150 heures.

## Pour quelle rémunération ?

Elle est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau d'études

Attention, il s'agit ici de rémunération minimale. Elle peut varier selon la branche professionnelle.

Niveau >	inférieur au baccalauréat	égal ou supérieur au baccalauréat
- de 21 ans	au moins 55% du SMIC	au moins 65% du SMIC
21 à 25 ans	au moins 70% du SMIC	au moins 80% du SMIC
26 ans et +	au moins 100% du SMIC ou 85% du SMC (salaire minimum conventionnel de branche)	

## Comment trouver et convaincre un employeur ?

Il faut démarcher les entreprises. Votre motivation, votre projet professionnel et l'intérêt que vous portez à l'entreprise restent des atouts prioritaires. Mais sachez aussi mettre en avant les principaux avantages du contrat de professionnalisation :

### Votre formation sera "sur mesure"

Elle correspondra aux besoins précis de l'entreprise car celle-ci participe à l'élaboration de la formation. Vous serez donc formé en fonction de ce que l'entreprise attend.

### Une prise en charge des coûts liés à la formation

Le financement de votre formation sera pris en charge par l'OPCO, opérateur de compétences (ex OPCA).

### Des aides à l'embauche

- > Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus.
- > Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ).
- > Une aide forfaitaire attribuée à l'employeur par Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus (montant plafonné à 2000 €).
- > Une aide forfaitaire de 2000 € versée à toutes les entreprises à l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation.
- > Une aide pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 5% d'alternants.
- > Des aides complémentaires éventuelles de l'Agefiph pour l'embauche d'une personne handicapée.
- > La rémunération d'un-e salarié-e en contrat de professionnalisation bénéficie dorénavant de la "réduction générale" renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- > A noter : un alternant n'entre pas dans le calcul de l'effectif.



+ D'INFOS SUR <http://travail-emploi.gouv.fr>  
<https://www.urssaf.fr>

# LES ATOUTS



Vous obtenez un diplôme (CAP, bac Pro, BTS...) ou une certification reconnue par les professionnels.



Vous êtes rémunéré-e.

Vous suivez une formation en alternance : en entreprise et en centre de formation.



Vous apprenez un métier.



Vous êtes salarié-e de l'entreprise.



Vous vous adaptez progressivement à l'entreprise et à ce qu'elle attend de vous.



Vous êtes suivi-e en entreprise par un tuteur qui joue le rôle de coach.

# Le contrat de Professionnalisation, c'est avant tout un **projet partagé** !



## Prenez rendez-vous avec un conseiller pour concrétiser votre projet d'alternance

GRETA  
DES CÔTES  
D'ARMOR  
[22]

02 96 61 48 54

GRETA  
DE BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
[29]

02 98 90 15 18

GRETA  
EST-BRETAGNE  
[35]

02 99 22 63 64

GRETA  
DE BRETAGNE  
SUD  
[56]

T 02 97 87 15 60

Nous vous proposons des formations  
en contrat Pro dans de nombreux secteurs  
d'activité : Bâtiment, Industrie, Tertiaire, ...

Pour en savoir + connectez-vous  
sur notre site greta-bretagne !

